



EXPERTS- COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE

**LIVRE BLANC POUR
LA RELANCE DE
L'ÉCONOMIE, LA
SAUVEGARDE DES
TPE/PME ET UNE
CROISSANCE DURABLE**

**FÉDÉRATION DES
EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

25 JUIN 2020

PRÉFACE

Alors que la France a connu une des plus graves crises sanitaires de son histoire, l'économie s'est retrouvée mise sous cloche par le Gouvernement français pendant plusieurs mois afin d'en limiter les effets négatifs.

Trois mois plus tard, le constat est sans appel. Notre pays, nos entreprises, nos clients, sont percutés par une crise économique qui s'annonce comme sans précédent et dont nous n'observons actuellement que les prémices.

La situation économique est alarmante. L'épargne des particuliers est bloquée dans les banques freinant le retour de la consommation. Les entreprises françaises, déjà les plus endettées de la zone euro avant la crise, sortent extrêmement fragilisées de ces longs mois de faible activité. Certains secteurs d'activité sont encore en quasi-arrêt.

Les chiffres parlent d'eux même : Le PIB de la France est estimé en 2020 à -12,5 % contre -10,2 % pour l'UE et -7,8 % pour l'Allemagne. Cette situation se ressent sur les entreprises puisque qu'il y a une chute de -17,9 % de consommation et -12 % d'exportations (contre -7 % et -13 % pour l'Union Européenne).

Au plus près de 3 millions de TPE/PME, vivant au quotidien les réalités des territoires de la France et de son

tissu économique unique au monde et qui en fait sa particularité, **les experts-comptables et commissaires aux comptes, véritables médecins des entreprises, ont été en première ligne pour soutenir les entreprises.** Ils souhaitent aujourd'hui contribuer à la relance chez la plupart de leurs clients.

Le présent Livre Blanc a pour objet de faire de nouvelles propositions innovantes, dans un contexte de crise inédit pour contribuer à **recapitaliser les entreprises, relancer l'investissement et la consommation, sauvegarder une grande part de nos PME/TPE et ajuster le droit du travail pendant cette période.** Le gouvernement travaille actuellement sur un plan de relance qui sera prochainement dévoilé. Ce livre blanc propose **16 mesures concrètes de relance de notre économie.**

Les experts-comptables et les commissaires aux comptes sont au cœur de l'économie et prêts à assumer leurs responsabilités pour tracer le chemin de lendemains meilleurs. Nous sommes des entrepreneurs au service d'autres entrepreneurs et depuis mi-mars, nous sommes tous déterminés à aider au mieux nos clients chefs d'entreprise.

Jean-Luc FLABEAU
Président national ECF

L'AIDE À LA CAPITALISATION DES TPE / PME

Structurellement endettées, les entreprises françaises ont globalement une faiblesse au niveau de leurs fonds propres. Or, elles ont aujourd'hui besoin d'être mieux capitalisées pour assurer leur survie et leur développement et être plus résistantes aux aléas économiques.

1. Restaurer la réduction d'IFI pour investissement dans les PME et renforcer la réduction IRPP pour souscription au capital des PME.
2. Exonérer d'impôts (IRPP et IS) les bénéfices mis en réserve et conservés pendant 5 ans (via une affectation dans une réserve spéciale).
3. Permettre une comptabilisation du Prêt Garanti par l'État (PGE) en quasi-fonds propres, et non en dettes financières, avec une durée de remboursement des titres pouvant s'étaler de 10 à 20 ans.

LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES TPE / PME

L'investissement sera le premier moteur de la relance de l'économie française.

4. Mettre en place un suramortissement de 100 % sur les investissements digitaux innovants & des investissements éco-responsables. (Digitalisation des TPE, mise en place de bornes de recharges électriques dans les entreprises...)
5. Pour relancer le secteur automobile, mettre en place la récupération de la totalité de la TVA et autoriser l'amortissement sur l'intégralité du prix d'acquisition pour les véhicules propres.
6. Pour relancer le secteur du bâtiment, proposer un dispositif véritablement incitatif (type « Périissol ») avec 85% d'amortissement sur 9 ans.

LA RELANCE DE LA CONSOMMATION

La seconde étape sera de relancer la consommation des ménages afin de permettre à l'argent de circuler au sein de la société et d'alimenter les entreprises. Une « épargne exceptionnelle » a été constituée par les ménages. La relance passe par sa réaffectation vers l'économie réelle.

7. Permettre un débloqué exceptionnel de l'épargne salariale sans motif jusqu'au 31/12/2021.
8. Défisicaliser le débloqué anticipé de la participation et de l'intéressement jusqu'au 31/12/2021.
9. Permettre le retrait de 50 000€ maximum des contrats d'assurance-vie non dénoués avec une fiscalité réduite.
10. Favoriser la consommation locale en attribuant des chèques-vacances et titres-restaurants abondés par l'État et déplafonnés.
11. Permettre la donation défiscalisée de sommes d'argent jusqu'à 50 000€ ascendants et descendants (parents aux enfants, grands-parents aux petits enfants) jusqu'au 31/12/2021. (Voir étendre aux collatéraux limite 25 000 €, il existe encore des oncles et tantes sans enfants)

LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Les petites entreprises ont été fortement impactées par cette crise. Elles sont menacées car elles sont par essence les plus fragiles et auront des difficultés financières à faire face au mur de la dette généré par les mesures de soutien COVID-19.

12. Pour les entreprises de moins de 10 salariés, prolonger la période et l'octroi de PGE, en demandant que la garantie de l'État soit portée de 90 % à 100 %.

13. Pour ces mêmes tailles d'entreprise, flécher le maximum d'épargne des ménages vers leur financement. Par le passé, des incitations aux investissements

productifs, tels que les dispositifs « Monory » ou « Madelin » ont prouvé leur efficacité. Il y a deux incitations possibles : déduction fiscale à l'entrée de l'investissement et incitation dite à la sortie de l'investissement avec une déduction, mais les sommes investies dans une entreprise sont malheureusement perdues...

AJUSTER LE DROIT DU TRAVAIL AU PLAN DE REPRISE

L'ensemble des mesures présentées précédemment doivent s'accompagner d'un assouplissement de certains aspects du code du travail.

14. Déplafonner du nombre d'heures supplémentaires autorisées avec exonération des charges sociales patronales et d'impôt, afin d'offrir une plus grande souplesse aux entreprises pour honorer leurs éventuelles commandes.
15. Libéraliser le travail du dimanche en supprimant les majorations du salaire du travail dominical et en offrant la possibilité de fixer la journée hebdomadaire chômée sur une autre journée.
16. Poursuivre les aménagements des 35 heures en facilitant le passage de 35 h à 39 h.



EXPERTS- COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE

51, RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS

01 47 42 08 60

e-c-f.fr